

BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Corinne BOTELLA

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 50000€ : 10000,00€
 De 50001€ à 100000€ : 10000,00€
 De 100001€ à 150000€ : 10,00%
 De 150001€ à 200000€ : 10,00%
 De 200001€ à 300000€ : 10,00%
 De 300001€ à 3000000€ : 10,00%
 Au delà de 3000001€ : 10,00%

**Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989

(baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires **TTC** calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
Etat des lieux par l'agence	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²



Gestion locative (En partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge du vendeur*** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 25 000€ : 10 000€ HT
 25 001 à 50 000€ : 10 000 HT
 50 001 à 100 000€ : 10 000€ HT
 100 001 à 250 000€ : 10% HT
 250 001 à 750 000€ : 10% HT
 750 001€ et plus : 10 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€ : 10 % HT (minimum de 10 000€ HT)
 500 001 à 1 000 000€ : 10% HT
 Au dessus de 1 000 001€ : 6% HT

Cession de bail :

Honoraires **HT** : 10 % HT avec un minimum de 10 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires **HT** : 10 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 8 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le mandat

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires **HT**: de **8** à **10%** suivant contrat Promoteurs

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 25/06/2025